



COSS INFO

Visite de chantier à la salle polyvalente en compagnie de la Municipalité Le bâtiment sera terminé pour l'Expo!

CLAUDE-ALAIN MONNARD

CONSTRUCTION Lors de la dernière séance du Conseil communal, quelques personnes s'étaient exprimées pour demander «où on en était avec la salle polyvalente». Dans le courant du mois de janvier, une visite de chantier a donc été organisée. Elle rassemblait la Municipalité dans son ensemble, le personnel du service technique et une délégation du corps enseignant. Aldo Miola, architecte, a servi de guide et a donné les informations nécessaires en fonction de la «balade» effectuée sur le chantier.

Planning respecté

A la demande de savoir si tout fonctionnait normalement, l'architecte a répondu de manière claire et nette: *Oui, nous suivons le planning pour l'instant. Le bâtiment sera terminé pour l'Expo. Après, subsistera la question des aménagements extérieurs qui ne seront pas tout à fait terminés, mais l'accès à la salle existera.* Au jour de la visite, le gros œuvre était en voie de finition, les façadiers allaient intervenir et le vitrage installé. *Donc ça suit son cours!* Aldo Miola ne faisait état d'aucun stress par rapport à l'avancement des travaux, même si nous avons des doutes sur un des vitrages extérieurs qui pourrait nous chambouler le planning. Mais, les responsables trouveront bien les solutions à d'éventuels



Longues poutres transversales.

problèmes. Ce qu'ils ont d'ailleurs dû appliquer *quand les conditions météo défavorables de l'an passé nous ont compliqué la tâche pour les travaux préparatoires ainsi que les*



Les visiteurs sont à l'écoute.

grandes conduites qui ont dû être déviées plus que ce qu'on avait prévu. Mais pour le bâtiment lui-même, pas de «mauvaise» surprise!

«Impressionnant!»

La visite a commencé par l'entrée principale dont la hauteur totale avoisine 9 m 60, quelque chose d'assez impressionnant donc pour arriver

dans la salle elle-même. Cette dernière est équipée d'un rideau séparateur permettant l'utilisation de deux salles de gymnastique. Cet espace, qui donne le caractère polyvalent du bâtiment, est «impressionnant» quand on pénètre à l'intérieur. Ce sentiment, partagé par tous les participants, est-il dû au fait que le volume est «vide» et que de grandes «percées» ont été prévues dans la façade? *Nous avons effectué un gros travail sur l'appart du jour qui sera renforcé par un vitrage. Nous aurons donc un point de fuite et un jeu de lumière agréables.*

Juste à côté, nous cheminons dans la zone restauration comprenant le réfectoire pour 100 personnes, un office, une cuisine, un dépôt pour les boissons et une

sée. Il compte trois chambres et dispose d'une petite «terrasse-patio» fermée et comportant un jeu d'éléments verticaux d'une certaine largeur permettant d'assurer une intimité.

Des matériaux

Dans le préavis municipal N° 12/2012, on peut lire que «la volumétrie de la nouvelle construction est d'une grande clarté et facilement reconnaissable. En effet, le volume de la salle se démarque fortement du socle formé par les services sur lequel elle repose». Le bâtiment est composé d'une structure massive en béton et d'une autre en bois faite de poutres en treillis et poteaux verticaux qui forment la superstructure de la salle polyvalente. *Ce sont ces poutres qui rendent les grandes ouvertures en façades possibles.* En effet, d'une longueur de 37 m, d'une hauteur de 1 m 55 pour une largeur de 32 cm, elles donnent à la salle un aspect intérieur de «cathédrale».

L'identité du bâtiment est également définie par les matériaux utilisés. *Nous avons choisi des lamelles en bois comme revêtement extérieur pour la salle et le crépi pour le socle.* A l'intérieur, l'utilisation de panneaux en bois perforés rend la salle polyvalente chaleureuse et répond aux besoins d'isolation phonique. *Suite en page 7*



Une vue transversale à travers le bâtiment qui donne sur le PAM.

COSS INFO



Suite de la page 6

Dans le sens des principes d'Agenda 21

Le bâtiment est «classé» M-nergie, donc à basse consommation d'énergie. Le chauffage au sol du bâtiment est assuré grâce à des panneaux thermiques couplés à une chaudière à gaz. Nous avons prévu aussi un système de canalisations qui descend dans un local au sous-sol pour la récupération des eaux pluviales qui alimenteront les installations sanitaires et les robinets d'arrosage extérieurs. Relevons encore que la surface totale des panneaux solaires installés sur le toit est de 100 mètres carrés. D'autre part, une isolation en toiture de 20 à 24 cm d'épaisseur permet au bâtiment d'avoir un faible bilan énergétique, ce qui va dans le sens des principes d'Agenda 21 que la Municipalité a la volonté de mettre en pratique au maximum.

Des impressions

Au terme de la visite, la délégation du corps enseignant, par l'in-

termédiaire d'un prof d'éducation physique, déclarait ressentir de très bonnes impressions sur ce bâtiment qui répond à une nécessité. On va y gagner en termes de transport, plus besoin de se rendre à Vuflens ou Penthaz, et nous pourrions enseigner la gymnastique à 4 classes en même temps. Nous n'y voyons donc que du positif, d'autant



Jeu d'éléments verticaux assurant une certaine intimité. MAC



«Ascension» en direction de la salle de rythmique. MAC

plus qu'on nous a associés à la réalisation et qu'on nous demandé notre avis. Pour sa part, le syndic Georges Rime, peut-être «ému» par cette construction traduisait son sentiment par quelques mots seulement, mais qui voulaient tout dire: une grande satisfaction, un beau volume, oui, c'est superbe! ■

EN BREF

Assainissement des citernes enterrées à simple paroi, pour le mazout, le diesel et l'essence ...

ATTENTION AU DÉLAI! Pour tous les propriétaires de citernes enterrées à mazout, diesel ou essence, conçues avec une seule paroi, l'heure de l'assainissement a sonné!

C'est en effet au 31 décembre 2014 que sera échu le délai pour procéder à l'assainissement de ce type de citerne; cela sous entend, pour les propriétaires concernés, qu'ils devront mettre hors service leur citerne et la remplacer par une ci-

terne à double paroi, équipée d'un détecteur de fuite, qui seront les seules citernes enterrées admises à partir du 1^{er} janvier 2015.

Au vu des investissements importants que représentent ces travaux d'assainissement, la Municipalité leur recommande de prendre contact au plus vite avec un réviseur de citernes, pour établir un bilan technique de l'installation. Cette démarche permettra d'établir les différentes possibilités d'assainissement, compte tenu de la situation de la citerne et de la chaudière, mais aussi d'orienter ces propriétaires vers un éventuel autre mode de chauffage.

Ces travaux seront obligatoirement confiés à une entreprise spécialisée et devront intervenir d'ici au 31 décembre 2014, mais dans tous les cas avant le prochain remplissage.

Le Service technique communal (021 863 22 15) reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. ■



Les enseignants se sont déclarés très satisfaits de la visite. MAC

AGENDA 21

Le développement durable c'est:

Renoncer à consommer des produits hors saisons d'origine lointaine. Leur transport exige d'importantes quantités de carburant. Pour parvenir en Suisse, 1 kg d'asperges du Mexique consomme 3 litres de pétrole qui produisent 7 kg de CO2 (gaz à effet de serre). ■

EN BREF

Conseil communal

SÉANCE C'est le 17 mars prochain à 20h15, en salle du Conseil communal, au 2^e étage de la Maison de Ville, située sur la place du Temple, que se tiendra la prochaine séance du Conseil communal.

En raison d'un ordre du jour peu chargé, cette séance débutera avec une conférence d'un représentant de la Fiduciaire BDO sur le thème «présentation de l'étude de planification financière».

Par la suite, l'ordre du jour comprendra le dépôt de 3 nouveaux préavis municipaux à savoir:

- le préavis municipal N°01/2014 portant sur l'intention de réaliser une étude au sujet du projet de fusion des communes de La Chaux, Cossonay et Dizi,
- le préavis municipal N°02/2014 concernant un nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau et enfin
- le préavis municipal N°03/2014 concernant la réalisation de sondages dans le cadre d'une étude géotechnique pour le projet de construction d'un nouveau vortex et d'une galerie.

Il est rappelé que les séances du Conseil communal sont publiques.

Taxe sur la gestion des déchets

FACTURE Le bordereau concernant la taxe annuelle 2014 sur la gestion des déchets a été envoyée récemment aux personnes domiciliées à Cossonay, âgées de plus de 18 ans révolus.

Si au cours de l'année vous quittez votre domicile de Cossonay, cette «facture» peut être modifiée sur demande auprès de la Bourse communale.

Avant d'effectuer cette demande, il est impératif que votre départ ait été annoncé auprès de l'Office communal de la population. Merci d'avance. ■